

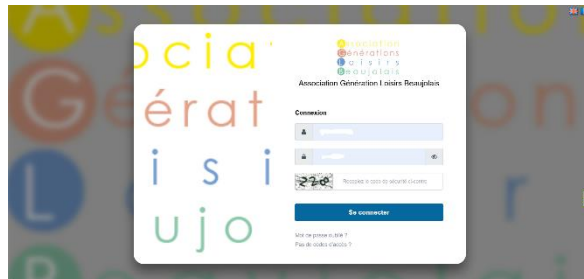
Comment procéder aux inscriptions sur la plateforme Noethys ?

1 / Connexion à la plateforme Noethys

Je me connecte au portail d'accès :

<https://aglb.noethysweb.com/connexion>

J'utilise les codes d'accès qui m'ont été transmis lors de mon inscription à l'association



2 / Page d'accueil

Sur la page d'accueil vous avez accès à l'ensemble des fonctionnalités et des actualités de l'association.

Vous pouvez y trouver vos factures et attestations fiscales.

Vérifier vos réservations (pour les mercredis).

L'onglet renseignements est essentiel à vérifier et à mettre à jour en fonction des changements de situation. Tous les onglets doivent être complétés (enfants et responsables légaux).

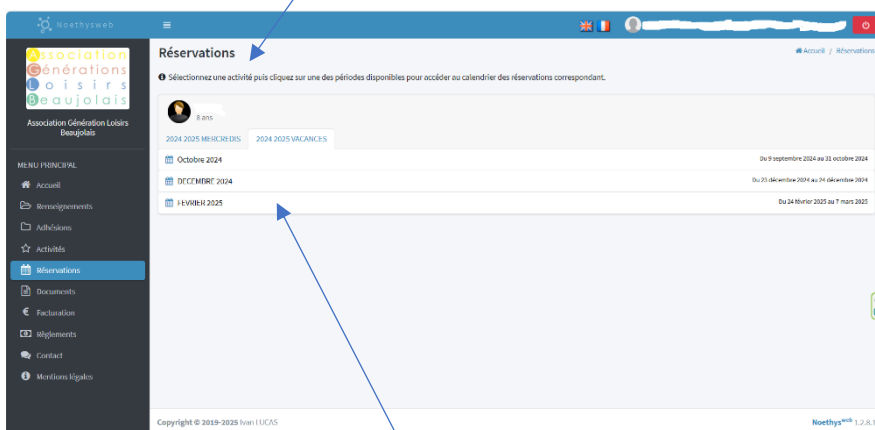


3 / Onglet réservation

Sélectionner la période souhaitée : MERCREDIS ou VACANCES

Si vous n'avez pas procédé aux inscriptions préalables vous ne pourrez pas avoir d'accès.

Merci de nous adresser un mail à : aglb@gmail.com



Choisir la période concernée de votre réservation

4 / Période de réservation

[illegible]

Pour rappel, les règlements sont à transmettre dès que la période de réservation a été effectuée. Le règlement est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Denicé (sous enveloppe avec le NOM et Prénom de l'enfant) ou auprès de Julien (lors de l'ouverture de Graines de Loisirs).

Les règlements sont toujours encaissés après la période effectuée. Un remboursement ne peut être effectué que sur présentation d'un certificat médical. L'annulation de la réservation doit se faire au minimum 3 semaines avant la dîtes date.